TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-033

OBJET : MARCHE N°2024_MAPA540_001 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LE CENTRE DE LOISIRS ET LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE DE TORCY - CHOIX DU FOURNISSEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de juillet ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019, notamment en application des articles L2123-1, L2123-4 et R2123-1 1 ;
Vu le Budget Principal 2024 de la commune, adopté lors de la séance du 10 avril 2024,
Vu le besoin des services de restauration scolaire, centre de loisirs et petite enfance, en fourniture et livraison de repas en liaison froide ;
Vu la décision N°DE/2021-014 en date du 09 juin 2021 attribuant le marché n°2021_MAPA540_003 au prestataire BOURGOGNE REPAS pour une période de trois ans, reconduit tous les ans ;
Considérant que le marché susvisé arrive à échéance ;
Considérant la nécessité de relancer une mise en concurrence ;
Considérant la consultation engagée à cet effet, par le biais d'un MAPA, pour une période de trois ans, reconduite tous les ans ;
Considérant le règlement de consultation transmis, précisant notamment :
- Que le présent marché concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la Commune de Torcy ;
- Que ce marché est composé d'un lot unique : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, le centre de loisirs et la maison de la petite enfance de la Commune de Torcy ;
- Que le jugement des offres est effectué en fonction des critères d'attribution retenus ci-après :
  - Caractéristique technique et qualitative de l'offre : 45%,
  - Prix : 40%.
  - Performances en matière de protection de l'environnement : 15%.

Au vu :
- Des réponses obtenues ;
- De l'analyse des offres réalisée par les services ;
- Du classement des offres établi, découlant de cette analyse ;
- De sa validation délivrée par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 juillet 2024 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Le marché N°2024_MAPA540_001 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, le centre de loisirs et la maison de la petite enfance de la Commune de Torcy, est attribué à :

BOURGOGNE REPAS PRODUCTION SAS
Zone Artisanale du Bois Bernoux
71290 CUISERY

TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-033

Montant du marché :

Variante n°1 : repas 4 composants (hors produits laitiers) :

Désignation	Prix unitaire H.T.
Restauration scolaire	
Fourniture des repas enfants	2.89€
Fourniture des repas adultes	2.89€
Fourniture des repas améliorés	2.89€
Centre de loisirs	
Fourniture des repas enfants	2.89€
Fourniture des repas adultes	2.89€
Fourniture de paniers pique-niques	2.89€

Offre de base : repas 5 composants :

Maison de la Petite Enfance	
Fourniture des repas bébés	1.85€
Fourniture des repas moyens	2.18€
Fourniture des repas grands	2.94€
Fourniture des repas adultes	3.06€
Fourniture des goûters (- 18 mois)	0.60€
Fourniture des goûters (+ 18 mois)	0.64€

ARTICLE 2 : Les pièces du marché susvisé, seront signées avec le fournisseur retenu au terme de la consultation.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....16 JUIL. 2024.....
et publié, affiché ou
notifié le .....16 JUIL. 2024.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU